



Le collège des bourgmestre et échevins invite les membres du conseil communal à se réunir en date du

Vendredi 22 mars 2024 à 08.00 heures
dans la salle de conférence de la mairie à BERG.

ORDRE DU JOUR:

Séance publique (1 point) :

1. Affaires de personnel :
 - 1.1. Annulation de la suppression de postes effectuée lors de la séance du 8 mars 2024.

Séance à huis clos (4 points)

- A. Nomination d'un employé communal, relevant du groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif, à durée indéterminée et à raison de 100%, pour les besoins du service communication.
- B. Nomination d'un employé communal, relevant du groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif, à durée indéterminée et à raison de 100%, pour les besoins du service communication.
- C. Nomination d'un fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement A1, sous-groupe administratif, à raison de 100%, pour les besoins du service communication.
- D. Nomination d'un fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement A2, sous-groupe administratif, à raison de 100%, pour les besoins du service communication.

Séance publique (2 points) :

2. Affaires de personnel :
 - 2.1. Décision de classement d'un employé communal.
 - 2.2. Suppression de postes.

Berg, le 15 mars 2024.

Le collège des bourgmestre et échevins,